

## Réunion publique (présentation du PADD)

### Elaboration du PLU de Corgolain

---

Par délibération en date du 12 avril 2011, et délibération complémentaire du 16 novembre 2016, la commune a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, et a défini :

- les modalités de la concertation, notamment une information dans le bulletin municipal (à venir), avec présentation du projet par affichage (voir, à ce stade, le diagnostic territorial et environnemental en mairie et sur le site internet), la mise à disposition d'un registre permettant à chacun de communiquer ses remarques en outre, une réunion avec les exploitants agricoles/viticoles a eu lieu ;
- et les objectifs de cette procédure, notamment intégrer au niveau communal les règles contenues dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges, redynamiser la croissance démographique ;
- A partir d'un diagnostic du territoire (état des lieux et enjeux), la commission urbanisme a formalisé un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) définissant les orientations du PLU en terme social, environnemental et économique ; elle a présenté ce projet aux personnes publiques associées (la Direction Départementale des Territoires (DDT), le SCOT, la Chambre d'agriculture...) et souhaite désormais le présenter au public, lors d'une réunion publique qui aura lieu :

#### **LUNDI 11 FEVRIER 2019 à 18H30, à la Salle des Fêtes de CORGOLOIN.**

Par la suite, les observations du public pourront être intégrées et le PADD sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

La commission poursuivra son travail de traductions réglementaires de ces orientations du PADD dans un règlement graphique (zonage) et littéral, avant une prochaine présentation du projet au public.